



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11960
4 février 1975
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 4 FEVRIER 1976, ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM
DE LA MISSION PERMANENTE DE L'UGANDA AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Suivant les instructions du Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, j'ai l'honneur de vous communiquer le message suivant à l'occasion du débat qui doit avoir lieu au Conseil de sécurité au sujet du référendum que le Gouvernement français a l'intention d'organiser dans l'île de Mayotte le 8 février 1976.

Texte

Au sujet du débat qui doit avoir lieu au Conseil de sécurité sur le référendum que la France se propose d'organiser dans l'île de Mayotte, je tiens à préciser la position de l'Organisation de l'unité africaine sur cette question :

1. Mayotte fait partie intégrante de la République des Comores, qui a proclamé son indépendance en juillet 1975.
2. La proclamation de l'indépendance a été saluée à l'unanimité par l'OUA, qui a admis la République des Comores à l'Organisation comme membre à part entière et entrepris d'aider le Gouvernement de la République des Comores à sauvegarder son intégrité territoriale.
3. Par conséquent, toute tentative de la part de la France d'organiser un référendum à Mayotte constitue une ingérence flagrante dans les affaires intérieures d'un Etat indépendant membre de l'OUA et doit être considérée comme un acte d'agression.
4. L'histoire récente a montré que les référendums organisés par la France dans ses colonies ont eu pour effet de perpétuer la présence coloniale française en Afrique. Pleinement consciente de ce fait, l'immense majorité de la population des Comores a totalement rejeté, lors du référendum du 22 décembre 1974, les manoeuvres de la France dans l'archipel et a exprimé son désir d'accéder à une complète indépendance.

5. La République des Comores doit déjà faire face à de graves difficultés à la suite des mesures de représailles prises par la France. Au nom de l'OUA, je demande à la France de renoncer à sa politique malveillante envers la République des Comores et je lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle aide la jeune République à consolider son indépendance durement gagnée.

Copie de ce message est communiquée au Secrétaire général de l'OUA pour l'information des Etats membres.

Al-Hajji Maréchal Idi Amin Dada,
VC., DSO., MC.,
Président de la République de l'Ouganda
et Président en exercice de l'OUA

Fin du texte

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de ce message comme document officiel au Conseil de sécurité.

Le Cherif d'affaires par intérim.

(Signé) H. E. L. ACYMAN

